

**DECISION N° 24-02  
portant délégation de signature**

**Direction des finances, du contrôle de gestion et des admissions**

*Annule et remplace la décision n° 22-686*

La Directrice du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire,

- Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3, du Code de la Santé Publique, et notamment son article L 6143-7 ;
- Vu le décret n° 200961765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33,
- Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu le contrat de travail signé le premier juin 2018 entre M. Lamour, Directeur par intérim et M Marc Lethielleux, recruté en tant que directeur-adjoint chargé des finances, du contrôle de gestion et des admissions au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du premier septembre 2022 nommant Madame Sophie Durand Moirin en qualité de directrice adjointe chargée des ressources humaines et de la formation, au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire et aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Savigny-Sur-Braye et de la Ville-Aux-Clercs.
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 05 août 2020 nommant Mme Gwenaëlle Breche en qualité de directrice-adjointe au centre hospitalier de Vendôme-Montoire à compter du 14 septembre 2020,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 9 mars 2020 nommant Madame Valérie Boismartel en qualité de directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire à compter du 10 septembre 2018 à titre de régularisation, et nommant Madame Valérie Boismartel dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire et des EHPAD de Savigny Sur Braye et de la Ville aux Clercs (Loir et Cher),
- Vu le procès-verbal d'installation de l'intéressée établi par Madame la Présidente du Conseil de Surveillance, en date du 10 septembre 2018.

Délégation à M. Lethielleux

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est donnée à Monsieur Marc Lethielleux, Directeur adjoint chargé des affaires financières, du contrôle de gestion et des admissions, ordonnateur suppléant, à l'effet de signer, au nom de Madame la Directrice du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire :

1.1) Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction précitée, dont notamment un journal des titres de recettes formé par la réunion des bordereaux des titres de recettes ; un journal des mandats délivrés, formé par la réunion des bordereaux des mandats ; un livre d'enregistrement, par exercice et par chapitre (ou compte d'exécution) de l'EPRD, les titres de recettes et des mandats de paiement ; le livre d'enregistrement, par exercice et par chapitre des écritures d'engagement des dépenses...

à l'exception des documents suivants :

- Les marchés publics,
- Les contrats d'emprunt,
- L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux)
- Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- Les sanctions disciplinaires

1.2) Toutes correspondances internes et externes relatives aux domaines qui lui sont délégués, à l'exception :

- Des courriers adressés à la Préfecture, aux autorités politiques locales, aux élus,
- Des courriers adressés aux autorités de tutelle (Ministère de la santé) ou à d'autres autorités administratives ou juridictionnelles,
- Des courriers adressés au Président, Vice-Président, ou aux membres du Conseil de Surveillance,
- Des courriers adressés au Président de la CME, ou à d'autres Présidents de CME,
- Des courriers adressés aux Directeurs Chefs d'établissement, qu'ils soient publics ou privés

**Article 2** : Délégation est donnée à M Lethielleux à l'effet de signer tout document relatif aux hospitalisations ou soins sous contrainte, ou relatif à une mesure de protection, que ledit document soit à destination ou en provenance d'un tribunal judiciaire de la Préfecture ou de l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les documents de saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre du suivi des mesures d'isolement et de contention.

**Article 3** : Délégation est donnée à Mme Adeline Guignard, adjoint des cadres, à l'effet de signer les documents suivants :

- Tous actes d'Etat Civil,
- Tous documents et actes liés à l'accueil à la prise en charge et au suivi administratif du patient ou du résident.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lethielleux, directeur adjoint chargé des affaires financières, du contrôle de gestion et des admissions, délégation est donnée à Mme Durand Moirin,

Délégation à M. Lethielleux

Mme Brèche, directrices adjointes, dans la limite des compétences visées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 5 :** Cette délégation prend effet à compter du 1er janvier 2024. Elle sera affichée au sein du CH et fera l'objet d'une communication au Conseil de Surveillance.

Fait à Vendôme le 1er janvier 2024

La Directrice,  
Valérie BOISMARTEL



Vu, pour dépôt de signature,

Marc LETHIELLEUX  
Directeur adjoint



Sophie DURAND MOIRIN  
Directrice Adjointe



Gwenaëlle BRECHE  
Directrice adjointe



Adeline GUIGNARD  
Adjoint des cadres



*Destinataires : M. Lethielleux, Trésorier de l'établissement, Direction, Mme Guignard, Mme Brèche. Mme Durand Moirin, Dossiers DRH*

Délégation à M. Lethielleux